FONDÉ en 1891

LE NUMÉRO 15 CENTIMES

L'Egalité

DE ROUBAIX-TOURCOING

Mardi 22 Juin 1920

La Loi de 1898 sur les Accidents du Travail doit être profondément revisée

o o o o o o o

Lebas et moi avons rédigé, avec l'assentiment et la signature de tous nos camarades, une proposition de loi tendant à modifier certains articles de la loi sur les accidents du travail du 9 avril 1898.

La guerre a rendu caducs beaucoup de textes législatifs. L'un d'entre eux qui intéresse au premier chef les ouvriers, je veux parler de la loi sur les accidents du travail, a cessé de s'harmoniser avec les conditions économiques actuelles.

Je ne serai démenti par aucun de ceux qui, de près ou de loin, furent appelés à suivre, ces dernières années, l'application de cette loi ; ils penseront avec moi que la nécessité d'une revision générale s'impose, et ce, en raison du divorce profond qui existe entre les dispositions de la loi de 1898 et les conditions du travail et de la vie en 1920. Il importe de remédier à cette situation.

Déjà le Parlement a été saisi de nombreuses propositions : la dernière en date, celle de nos camarades Boncour et Berthon, déposée à la séance du 17 février dernier, réclame la présence de techniciens auprès des médecins experts et des juges.

D'autres problèmes très graves se posent encore, qu'il importe de solutionner au plus tôt si le législateur veut permettre à cette loi de continuer à remplir dans le monde du travail le rôle qu'elle a pu jouer jusqu'en 1914. S'il en était autrement, l'ouvrier la prendrait en horreur et regretterait le temps où, blessé, il s'abritait derrière l'article 1382 du Code civil, interprété par une jurisprudence humaine.

Le moyen élémentaire de maintenir et de ramener à la campagne cette main-d'œuvre nécessaire et récompenser leurs sacrifices au cours de la grande guerre, est de faire bénéficier les ouvriers agricoles des mêmes avantages que les ouvriers des villes. Le législateur ne peut pas laisser plus longtemps cette importante catégorie de travailleurs en dehors de sa sollicitude, et nos lecteurs savent les initiatives prises au cours de cette dernière semaine en leur faveur.

L'expérience a prouvé les services qu'on pouvait attendre de la loi de 1898, et l'on doit maintenant y assujettir tous les employeurs sans exception ni réserve.

Nous avons donc modifié l'article premier de la loi de 1898 dans un sens extensif, en y comprenant tous les salariés des exploitations industrielles, commerciales, agricoles, et aussi tous les employés de l'Etat, des départements et des communes dont la situation a été jusqu'ici trop mal définie et au sujet desquels la jurisprudence a souvent varié, adoptant parfois des solutions vraiment rigoureuses. Certains tribunaux continuent à refuser le bénéfice de la loi de 1898, par exemple, à des ouvriers municipaux parce qu'ils ne sont employés à aucune entreprise commerciale ou industrielle, et les compagnies d'assurances continuent à toucher des primes, se réservant, le cas échéant, à se servir de pareils moyens, ce qui constitue un véritable scandale.

On ne voit pas pour quelle raison non plus les domestiques attachés à la personne seraient laissés plus longtemps en dehors du bénéfice de la loi : même observation pour les marins.

Une autre question particulièrement importante est celle du maximum de salaire. On sait, en effet, qu'à partir de 2.400 les victimes d'accidents n'ont droit, pour le surplus, qu'au quart des indemnités et rentes fixées. Il est évident que ce chiffre de 2.400 francs n'est plus en rapport avec le coût actuel de la vie. Qu'il suffise seulement de citer le cas de certains ouvriers frappés d'incapacité permanente quasi totale, qui sont de véritables épaves humaines et qui doivent signer des procès-verbaux de conciliation, leur concédant de misérables pensions de 600 à 700 francs par an.

Les indemnités ou rentes consenties en vertu de la loi devront désormais être égales à la moitié de la réduction que l'accident a fait subir au salaire. Il est, en effet, impossible de fixer un minimum au moment où les salaires subissent de rapides variations. Il n'y a pas lieu de réduire des rentes déjà insuffisantes pour compenser le préjudice subi. Nous voyons aujourd'hui les victimes d'accidents en possession de rentes réclamer à l'Etat des indemnités de vie chère pour subvenir à leurs besoins. Pourquoi rejeter sur l'Etat, et par suite sur tous les contribuables, une charge qui, en toute justice, ne doit être supportée que par les employeurs ou les compagnies d'assurances qui ont pris les risques à leur charge ?

La loi de 1898 est un forfait qui met la moitié du risque à la charge du patron et l'autre moitié à la charge de l'ouvrier. Est-il juste qu'au-dessus d'un certain chiffre de salaire, les trois quarts du dommage subi soient supportés par le salarié et le quart seulement par le patron ?

Léon ESCOFFIER,
Député du Nord.

Les Grèves de Courtrai

Courtrai, 20 juin. — Les ouvriers typographes de Courtrai se sont mis en grève.

Le personnel de la voirie chôme également depuis plusieurs jours. L'enlèvement des immondices n'a pas été fait depuis mercredi dernier.

AVANT LA CONFÉRENCE DE BOULOGNE

CE QU'ON DIT EN ANGLETERRE

M. Franklin-Bouillon, ancien ministre et ancien président de la Commission des affaires extérieures, vient de faire une enquête en Angleterre. Il en donne les résultats dans un article du « Matin », dont voici les passages les plus caractéristiques :

LA NÉGLIGENCE DE NOS HOMMES D'ETAT

— « Vous vous plaignez, a-t-on dit à M. Franklin-Bouillon, que l'Allemagne n'ait pas été désarmée sur terre, alors que nous avons immédiatement détruit sa flotte. Il nous paraît incompréhensible que vous ne l'ayez pas exigé. Mais sommes-nous responsables de la négligence de vos hommes d'Etat ? Au reste, notre devoir, notre intérêt nous commandent d'en finir avec le militarisme prussien; nous reconnaissons que notre gouvernement a été trop long à s'émouvoir; nous voulons le forcer à agir.

Il n'y a pas un Anglais qui ne tienne ce langage.

— Mais vous nous reprochez aussi de ne vous donner aucune aide financière. Connaissez-vous nos charges ? ».

LA SITUATION FINANCIÈRE

» La hausse du change ? C'est avec raison que vous protestez. Mais si, lors de l'armistice, vous aviez exigé comme condition « sine qua non » l'ouverture de crédits à long terme, comme vous l'aviez exigé pendant la guerre, il eût été impossible de vous les refuser. Vous ne l'avez pas fait. Aujourd'hui, l'anarchie financière a grandi à ce point dans le monde que l'on ne sait plus quel remède appliquer. Demain, d'ailleurs, la hausse des changes, qui nous a donné un avantage momentané, se retournera contre nous et paralysera nos exportations.

» Garantir la dette de l'Allemagne, escompter votre créance, vos bons ? Pourquoi ne l'avez-vous pas exigé lors de l'armistice, lorsque tous les alliés étaient parfaitement unis ? Aujourd'hui, cela est impossible. On vous a nourris d'illusions; on vous a trompés sur ce point comme sur tant d'autres. Jamais nous n'avons pris le moindre engagement dans le passé. Comment pourrions-nous le faire à présent que nous sommes seuls et que l'Amérique nous refuse toute aide financière ? »

La loi des retraites va être remise au point

ON VA HARMONISER LES RETRAITES AVEC LE COUT ACTUEL DE LA VIE

Paris, 20 juin. — Le gouvernement s'est préoccupé, on le sait, de doter la France d'un vaste régime d'assurances sociales, mais c'est là une œuvre de longue haleine qui ne saurait s'improviser. Aussi, malgré l'activité dont font preuve les services compétents chargés de préparer la réforme, et la diligence avec laquelle les groupements intéressés seront invités à donner leur avis, le Parlement ne pourra être dès maintenant appelé à délibérer sur un texte définitif.

C'est pourquoi le ministre du Travail, parant au plus pressé, a déposé le 1er juin un projet de loi tendant à régulariser la situation des assurés de la loi des retraites ouvrières et paysannes qui ont effectué irrégulièrement leurs versements pendant la durée des hostilités.

Nous sommes en mesure d'annoncer aujourd'hui que le ministre du Travail déposera d'ici à quelques jours sur le bureau de la Chambre un nouveau projet de loi qui est actuellement soumis au contreseing du ministre des Finances.

Ce projet tend à harmoniser la loi des retraites ouvrières et paysannes avec les conditions économiques présentes, et à y apporter — sans préjudice des réformes ultérieures — un certain nombre de modifications de détail dictées par une expérience de dix années.

Il élève le maximum de salaires au-dessous duquel les Français sont admis au bénéfice de l'assurance, et relève, à la demande d'un grand nombre d'ouvriers et de patrons, les cotisations actuelles.

Moyennant ce sacrifice auquel s'ajouterait, comme par le passé, une cotisation égale de l'employeur, les assurés pourraient bénéficier, à soixante ans, après une trentaine d'années de versements, d'une rente annuelle de plus de 1.000 francs.

Telles sont les grandes lignes d'un projet dont nous ne tarderons pas à connaître l'intéressant détail, et qui recevra, nous n'en pouvons douter, un accueil des plus favorables auprès de l'immense majorité des intéressés.

Les projets de M. Laurent Eynac commissaire aux essences

M. Laurent Eynac, le nouveau commissaire général aux essences, interrogé sur ses intentions et ses projets, a fait les intéressantes déclarations suivantes :

« La pénurie qui peut régner sur certains points est uniquement imputable aux difficultés de transports et non à la diminution de nos stocks ; il faut, en effet, noter qu'au cours de chacun des deux derniers mois nous avons livré au commerce environ 80.000 tonnes d'essence et de pétrole, chiffre qui n'avait jamais été atteint, même pendant les périodes de guerre de plus forte consommation. Il s'agit donc de prendre des mesures d'urgence pour assurer une priorité efficace de distribution en faveur de la motoculture, des services sanitaires départementaux et de certains services publics de transports. »

Et M. Laurent Eynac affirme que cette question recevra une solution dans un très bref délai.

Le nouveau régime du pain

Paris, 20 juin. — Le « Journal Officiel » a publié dimanche le décret suivant rendu sur le rapport des Ministres du Commerce et de l'Industrie, de l'Intérieur et des Finances :

Article 1er. — Le montant de la somme qui, en vertu de l'article 11 du décret du 3 février 1920, doit être prélevé sur le compte spécial du ravitaillement pour faire face aux dépenses résultant de l'attribution de pain à prix réduit aux catégories de consommateurs énumérés à l'article 5 du décret du 10 mars 1920, est fixé à 20 millions de francs pour la période allant du 1er au 30 juin 1920.

Cette somme sera répartie conformément aux dispositions contenues dans le dernier alinéa de l'article 1er et dans l'article 2 du décret du 10 mars 1920.

Article 2. — Les alinéas 1 et 2 de l'article 12 du décret du 3 février 1920, modifiés par l'article 5 du décret du 10 mars 1920, sont remplacés par les dispositions suivantes :

1. Chefs de famille ayant à leur charge au moins quatre enfants âgés de 16 ans au plus ;

2. Femmes ayant à leur charge au moins trois enfants âgés de 16 ans au plus.

Le présent article aura effet à partir du 5 juillet 1920.

Article 3. — A partir du 5 juillet 1920, la valeur du bon de pain à prix réduit est uniformément fixé dans toutes les communes à 0.15 par 400 grammes de pain de consommation courante.

Sont abrogées, toutes dispositions contraires à celles du présent décret.

LES CITATIONS à l'ordre du Pays

Les actes de patriotisme en pays occupé

Paris, 20 juin. — L' « Officiel » publie :

Le Gouvernement porte à la connaissance du pays la belle conduite de :

L'abbé DELPLANQUE, demeurant actuellement à Angers, missionnaire diocésain à Arras, curé de LIEVIN de 1914 à 1916, puis évacué à Corbehem, a fait preuve du plus beau courage et du plus parfait dévouement ; s'est toujours prodigué au premier rang au cours des bombardements pour secourir la population.

Mme LEBRUN, née Lussiez, demeurant à SOMAIN sur Equillon (Nord), Restée en pays envahi, a caché pendant plusieurs jours dans sa maison des militaires français, et a facilité leur évasion vers la France libre, a été condamnée à douze mois de prison par l'ennemi.

Mme et Mlle BERNARD-LEMAITRE, à HAUBOURDIN (Nord), du mois d'octobre 1914 à l'armistice, alors que la ville d'Haubourdin était occupée par l'ennemi, ont montré le plus grand sang-froid en tenant caché un soldat français blessé qu'elles ont réussi à soustraire à toutes les recherches de l'ennemi.

Mme DUBERCHY, née Derieux, demeurant 67, rue de la Gare, à WALLERS, près Valenciennes. Au péril de sa vie a facilité, en avril 1917 l'évasion par la Belgique et la Hollande, de trois soldats français et notamment un officier de gendarmerie.

M. Henri HARDY, de TOURCOING, actuellement soldat au 18me régiment de chasseurs à cheval à Sarrebourg (Lorraine). Emmené le 28 avril 1916 dans un camp de prisonnier civil des Ardennes s'est toujours refusé à travailler pour l'ennemi. Frappé par un soldat allemand et arrêté pour avoir riposté a été interné à la prison cellulaire de Siegburg jusqu'en 1918. Libéré et contraint de nouveau au travail en Belgique, s'est évadé, a traversé les lignes ennemies quelques jours avant l'armistice.

M. ROUBAIX Alexandre, concierge à la mairie d'HAZEBROUCK. Pendant la journée du 10 octobre 1914, alors que l'ennemi était à trois kilomètres de la ville, et sous un bombardement des plus violents, s'est tenu constamment aux côtés du maire d'Hazebrouck, lui apportant son concours, et accomplissant ses fonctions avec un courage, un sang-froid et un calme digne d'éloge.

Mme CLICTEUR, née Stenbeck Pauline, demeurant à LILLE, boulevard d'Alsace, 27. Pendant toute une année, alors que la ville de Lille était occupée par les Allemands, a hébergé et tenu caché au péril de sa vie un soldat français du 8me régiment d'infanterie territoriale ; a été pour ce fait condamnée à six mois de prison.

M. HODON Félicien à SAINT-HILAIRE. Resté en pays envahi, a fait preuve de patriotisme en cachant et hébergeant pendant plusieurs semaines en septembre 1914 et en octobre 1918 les soldats français et alliés.

M. Paris CESAR, sabotier à RECQUIGNIES (Nord). Fin octobre 1918, ayant découvert deux soldats français échappés d'un camp de prisonniers français en Belgique, n'a pas hésité à leur donner asile au péril de sa vie et les ravitaillant jusqu'à l'arrivée des troupes britanniques.

M. DANCOURT Xavier, demeurant à RECQUIGNIES (Nord). En octobre 1914, a facilité l'évasion de onze soldats anglais prisonniers qui purent ainsi regagner les lignes françaises, et réussit à soustraire aux perquisitions de l'ennemi les armes et les munitions qui avaient été abandonnées par l'armée britannique. Faisant fonction de garde-champêtre dans la commune de Wallincourt pendant l'occupation allemande en l'absence de son fils mobilisé, a contribué à maintenir l'ordre dans cette commune pendant les bombardements et malgré les violences de l'ennemi.

PLOUCHART Jean-Baptiste, demeurant à RUESNES, (Nord). Resté en pays envahi, a hébergé pendant deux mois en 1914, deux prisonniers français et leur facilitait leur évasion vers la France libre.

MEURICE Hector, demeurant à DOUAI, 5, rue de Metz. Au péril de sa vie a favorisé la fuite de nombreux soldats français en fabriquant de faux papiers et en falsifiant leurs livres militaires.

M. CARRE, ancien commissaire central à DUNKERQUE. Jusqu'en 1918 a, d'une façon constante fait preuve d'une fermeté et de hautes qualités morales aussi bien au moment des évacuations qu'au cours de très nombreux bombardements, montrant l'exemple du courage, du sang-froid, du mépris du danger et d'une remarquable clairvoyance.

Madame WICART Laure, à BIACHE-SAINT-WAST (Pas-de-Calais). Demeurée à Biache-St-Wast pendant l'occupation allemande, a caché chez elle un prisonnier français échappé de la bataille de Mouchy. Condamnée à mort pour ce fait, puis graciée, a subi deux mois de captivité dans les geôles allemandes.

Mme BICOIS, directrice de l'école de filles à NŒUX-LES-MINES (Pas-de-Calais), a fait preuve d'une belle abnégation en se mettant spontanément à la disposition d'un médecin-chef d'un hôpital d'évacuation à Noeux-les-Mines.

De janvier à août 1915 a coopéré à l'organisation de l'hôpital, a prodigué ses soins avec un dévouement infatigable aux blessés en traitement.

M. CAQUELOT René, de la direction de l'inscription maritime de DUNKERQUE, lieutenant des douanes à Camlers ; M. LENNE Julien, brigadier de douanes à PARIS-PLAGE, pour sauvetages antérieurs, obtiennent la médaille d'argent de 2me classe.

Le traitement des instituteurs suppléants

Paris, 20 juin. — Les « suppléants-auxiliaires » de l'enseignement primaire remplacent, dans leurs classes, les instituteurs malades ou les institutrices en congé de maternité. Jusqu'ici ces auxiliaires ne recevaient qu'un traitement dérisoire : 2 fr. 50 par jour, porté à 3 francs en 1912 et à 5 francs en 1917. Un décret signé ces jours-ci à la Monnaie leur accorde 12 fr. par jour, plus une indemnité de déplacement de 20 centimes ou de 40 centimes par kilomètre, selon que leur trajet s'effectue ou non en chemin de fer.

Un rappel de traitement sera versé aux suppléants-auxiliaires pour les remplacements qu'ils ont faits depuis le 1er janvier 1920.

Enfin, l'indemnité de cherté de vie leur sera payée jusqu'au 31 décembre prochain, à raison de 2 fr. par jour de suppléance rétribuée.

Grève générale dans le Palatinat

TROIS ALLEMANDS AVAIENT ETE ARRETES POUR MENEES ANTI-FRANÇAISES

Zurich, le 20 juin. — On annonce de Ludwighafen qu'à la suite de l'arrestation par les autorités militaires françaises de trois ouvriers accusés d'espionnage et de menées anti-françaises, la grève générale a été proclamée ce matin dans tout le Palatinat. 40.000 ouvriers ont cessé le travail. Les délégués des Syndicats se sont rendus auprès des autorités militaires françaises et leur ont déclaré qu'ils n'obéissaient à l'ordre de grève que par discipline syndicale et que le travail serait vraisemblablement repris lundi. Les délégués ont également donné l'assurance que l'ordre ne serait nullement troublé et que tout se passerait dans le plus grand calme. Néanmoins, les autorités d'occupation ont pris toutes les dispositions nécessaires pour assurer le trafic des trains militaires et des grands express internationaux. Les autorités ont pris également des dispositions pour assurer le ravitaillement.

« La Tribune » de Mannheim, commentant ces événements, dit que les arrestations opérées étaient pleinement justifiées.

La Conférence de Hythe

::: L'entrevue des présidents anglais et français

Londres, 20 juin. — Après leur débarquement à Folkestone, samedi après-midi, M. Millerand et le maréchal Foch ont été conduits à Hythe en automobile à la villa de sir Philip Sassoon, où ils ont rencontré M. Lloyd George, qui jouait au golf sur un plateau situé au-dessus de Hythe. Après un cordial échange de salutations, M. Lloyd George leur a offert un thé dans le pavillon du club. Les deux premiers ministres et le maréchal Foch se sont ensuite rendus à la villa Belcaire.

Un grand dîner, auquel assistaient M. François Marsal, ministre français des Finances, le général Weygand, MM. Cellier et Carteron, experts financiers, etc., et qui a été suivi d'une séance de cinématographe, a eu lieu dans la soirée.

Dès samedi soir, des conversations importantes se sont poursuivies à l'hôtel Imperial, à Hythe, entre les experts financiers, MM. Cellier, Carteron et Avenol, pour la France, sir John Bradburry et M. Blackett pour l'Angleterre. La question qui sera tout d'abord abordée à la conférence d'aujourd'hui est celle du rapport des experts sur l'indemnité allemande.

LA CONFÉRENCE DE SPA POURRAIT ETRE AJOURNÉE

Les chefs des deux gouvernements, en effet, veulent être d'accord sur les grandes lignes de ce rapport, avant les conférences de Boulogne et de Spa. Il n'est pas probable et il n'est pas désirable qu'on fasse connaître les conclusions des experts financiers avant la rencontre à Spa avec les représentants de l'Allemagne.

L'instabilité actuelle du gouvernement allemand fait prévoir que la conférence de Spa pourrait être ajournée une fois de plus. La réunion est provisoirement fixée au 13 juillet. On décidera aujourd'hui, à Lympne, s'il y a lieu de prévoir un nouvel ajournement pour donner à Berlin le temps de constituer un nouveau gouvernement qui soit autant que possible représentatif de l'Allemagne et capable d'agir en son nom.

::: L'accord entre MM. Millerand et Lloyd Georges

Londres, 20 juin. — Le correspondant spécial de l'Agence Reuter à Hythe, écrit :

Une grande animation a régné toute la journée entre la ville de Hythe et la villa de sir Philipp Sassoon. Il est encore plus difficile qu'au moment de la dernière conférence de Hythe, d'avoir accès à la villa Sasson.

Toutefois, le correspondant croit savoir que les deux premiers ministres sont satisfaits des progrès déjà réalisés au cours de leurs entretien et que jusqu'ici la conférence entre les deux hommes d'Etat a établi un accord plus harmonieux qu'à l'occasion de la première conférence.

Plusieurs fonctionnaires ont été mandés, probablement en qualité d'experts, à la villa, où MM. Millerand et Lloyd George confèrent.

Les experts français et anglais ont presque achevé leur tâche.

Une réunion a eu lieu dimanche matin et une autre après-midi.

M. Venizelos a conféré ce matin avec le maréchal Foch et sir Henry Wilson, et ensuite avec MM. Millerand et Lloyd George.

Le communiqué officiel

LE DÉSARMEMENT DE L'ALLEMAGNE DOIT ETRE ACCELERE

Londres, 20 juin. — Voici le texte du communiqué officiel publié à la suite de la conférence de dimanche après-midi :

« **Le gouvernement français a accepté la façon de voir du gouvernement britannique sur la lenteur regrettable avec laquelle le gouvernement allemand exécute les clauses du traité de Versailles, concernant le désarmement.**

Les deux gouvernements ont, en conséquence, d'un commun accord, décidé de recommander à la conférence interalliée de Boulogne, de donner des instructions aux conseillers militaires pour établir tout de suite des propositions pour accélérer l'exécution des clauses du traité concernant le désarmement allemand en hommes et en matériel de guerre ».

LES DÉLÉGUÉS ARRIVENT A BOULOGNE

Boulogne, 20 juin. — Le train spécial amenant les personnalités se rendant à la conférence de Boulogne, et qui avait quitté Paris à 4 h. 50 est arrivé à Boulogne à 8 heures.

A la même heure, est arrivé par le train de Lille, où ils s'étaient rendus en automobile, MM. Hymans, ministre des affaires étrangères de Belgique, et Jaspar, ministre des affaires économiques.

Les personnalités françaises et alliées ont été saluées à la descente du train par M. Ladan, sous-préfet, et M. Farjon, sénateur et maire de Boulogne. Elles ont gagné aussitôt l'Hôtel Impérial en automobile.

La ville est pavoisée de drapeaux tricolores ; malheureusement, la pluie tombe sans discontinuer. MM. Lloyd George, Millerand, le maréchal Foch, Austin Chamberlain, le vicomte Chinda, ambassadeur du Japon à Londres, et les délégués financiers anglais et français, sont attendus demain matin, vers 10 heures, venant de Folkestone.

Les points de divergence entre la France et l'Angleterre

D'après le « Manchester Guardian », voici les points de divergence entre la France et l'Angleterre :

« La Grande-Bretagne veut que l'Europe se rétablisse ; c'est là le point commun entre les négociations avec Krassine et les propositions de Spa. Le gouvernement français refuse.

La Grande-Bretagne veut la mise à exécution du traité turc et la protection des chrétiens. La France est d'avis de traiter avec les nationalistes turcs.

La Grande-Bretagne, commençant par régler équitablement l'état de l'Europe, voudrait en confier le maintien à la Ligue des Nations. Le monde officiel français tourne la Ligue en dérision.

Tels sont les points de divergence. Et nous touchons à l'heure où la Grande-Bretagne peut se trouver dans la nécessité de signifier son choix et de s'y tenir, quoi qu'il en doive coûter.

LE GRAND STEEPLE D'AUTEUIL

Paris, 20 juin. — Il y avait à Auteuil pour le Grand Steeple une grande affluence. C'est par quatre longueurs que le cheval de M. Liénard, « Coq Gaulois », a gagné. Il n'y a pas eu de faux départs, et l'allure a été très vive.

Troy-Cown a d'abord mené. Au 2me passage de la rivière, Simpri tenait la tête, mais au passage de Broeck faisait une faute et devait être arrêté par son jockey. A l'obstacle final, « Coq Gaulois » prenait la tête et la conservait jusqu'au bout.

L'affluence était telle qu'il est certain que le record des recettes a été battu de loin.

La Crise Allemande

Le ministère se constituerait en s'appuyant sur le «bloc du milieu»

Berlin, 20 juin. — Le « Berliner Tageblatt », particulièrement qualifié comme organe des démocrates, est seul à apporter des précisions formelles sur les délibérations des démocrates au sujet de leur adhésion au bloc du milieu, composé du centre, des démocrates et des conservateurs modérés. Celles-ci doivent être considérées comme ayant abouti, mais leur conclusion formelle ne sera guère donnée que ce soir à la suite d'une dernière conférence des chefs des trois partis.

L'accord serait déjà établi sur le seul point en litige, à savoir : l'attitude des conservateurs modérés à l'égard du régime actuel. On se souvient que M. Petersen, chef du parti démocrate, exigeait, dans sa lettre du 15 juin, à M. Trimborn, comme condition d'une participation des démocrates au gouvernement, la reconnaissance entière et absolue de la constitution de Weimar et la répression de toute agitation monarchiste.

On sait, d'autre part, que MM. Heintze et Stressmann, chefs des populistes, formulaient comme première condition à leur adhésion « qu'il ne serait rien modifié à leurs principes du fait de leur entrée dans le gouvernement ».

Les longs pourparlers qui paraissent aboutir maintenant avaient pour but de trouver une formule de conciliation. Les démocrates ont tenu bon et M. Heintze vient de leur remettre une déclaration approuvée par les principaux populistes, dans laquelle ceux-ci déclarent se placer sur le terrain de la constitution, tenir compte de la situation existante et vouloir s'abstenir d'une agitation monarchiste une fois dans le gouvernement et dans la coalition.

D'autre part, toute la presse est d'accord pour déclarer que la neutralité bienveillante des majoritaires est assurée au cabinet, tout au moins, jusqu'à la Conférence de Spa et tant que le ministère ne pratiquera pas une politique hostile à la classe ouvrière.

Les majoritaires croient devoir faire encore quelques réserves et déclarent qu'il leur faut attendre les déclarations gouvernementales de jeudi prochain pour prendre une attitude définitive.

Mais, aujourd'hui encore, le « Vorwaerts » supplie les démocrates d'entrer dans le gouvernement pour y jouer un rôle important en repoussant toute tentative réactionnaire, et le « Berliner Tageblatt » réclame des majoritaires, en échange, un accueil chaleureux pour jeudi prochain.

Quelques nouveaux ministres

Berlin, 20 juin. — D'après le « Berliner Tageblatt », les démocrates Koch et Gessler resteraient respectivement au ministère de l'intérieur et au ministère de la Reichswehr ; les membres du centre, Hermes et Giesberts, resteraient à l'alimentation et aux P. T. T.

On parle toujours du conseiller intime Wietfeld comme ministre de l'économie publique et de M. Hintze comme ministre de la justice.

Les populistes demanderaient un portefeuille pour M. Kardoff.

L'ex-Kaiser aurait été victime d'un attentat

Londres, 20 juin. — D'après une dépêche de La Haye à la « Chicago Tribune », l'ex-souverain aurait été assailli, mercredi, par un Allemand vêtu en ouvrier s'étant introduit dans la résidence, sous prétexte de réparer les conduites d'eau.

Cet Allemand aurait attendu le kaiser dans le couloir et l'aurait assailli, tentant de le tuer, mais le blessant simplement avec un instrument à la machoire. Il aurait été immédiatement arrêté par les gardes et, interrogé, aurait refusé de donner aucune explication.

Nous reproduisons ces renseignements sous réserves, en faisant remarquer, toutefois, qu'un attentat, même manqué, contre l'ex-kaiser, expliquerait la soudaine aggravation de la maladie de cœur de l'ex-impératrice, aggravation certaine

Le Congrès des Amicales de Police

IL ADMET LE PRINCIPE de la TRANSFORMATION de la FEDERATION EN SYNDICAT

Nancy, 20 juin. — Le Congrès a continué, hier, la discussion engagée sur la transformation en Syndicat des associations professionnelles.

Les deux tendances en présence ont combattu avec acharnement autour de trois motions déposées, l'une par M. Vernielle, de Toulouse, en faveur de la création d'un syndicat national autonome, c'est-à-dire sans affiliation à la Fédération des fonctionnaires; l'autre de M. Richard, de Rouen, repoussant purement le principe syndical; la troisième, de conciliation, déposée par M. Mathieu, de Toulouse, et ainsi conçue :

« Le Congrès admettant en principe la transformation de la fédération en syndicat, précise que cette transformation ne sera rendue effective que si les policiers sont exclus du statut des fonctionnaires et si, d'autre part, le gouvernement, avant la séparation des Chambres, n'a pas résolu l'étatisation ».

Après une assez large discussion, cette dernière motion fut adoptée par 89 voix contre 39 à la motion Vernielle, et 5 à la motion Richard.

Le Congrès clôtura ensuite ses travaux, après avoir procédé à l'élection du comité fédéral, qui est ainsi composé : MM. Vidal, de Lyon; Vieulant, de Rennes; Mourot, de Nancy; Compain, du Mans; Scullier, de Paris; Albertini, de Marseille; Hauret, de Paris; Chotard, de Nantes; Lalande, de Limoges; Rigail, de Paris; Mathieu, de Toulouse; Robbe, de Reims; Hamon, du Havre; Mayeur, de Paris; Donsimoni, de Paris.

Le Grand-Prix de chars d'assaut

Paris, 20 juin. — Le grand-prix des chars d'assaut, qui s'est disputé dimanche après-midi, au camp de Satory, avait attiré une grande affluence de spectateurs, maintenus par un important service d'ordre.

Cette manifestation était présidée par M. André Lefèvre, ministre de la guerre, assisté de M. J.-L. Breton, ministre de l'hygiène sociale. Le président de la République et les différents ministres s'étaient fait représenter.

Les concurrents étaient au nombre de 27, à raison d'un par bataillon des neuf régiments de chars légers qui existent actuellement. Le parcours imposé était semé d'obstacles naturels ou artificiels : tranchées, boyaux, trous d'obus, banquettes, murs, sous-bois, réseaux de fil de fer, etc.

Tous les conducteurs des chars ont montré dans le parcours très accidenté que comportaient les épreuves, une audace et un sang-froid remarquables. Voici les résultats du classement par équipe :

1er : 507me régiment, commandé par le lieutenant Raimont, en 1 h. 7 m. 4 s.

Le 509me régiment (Lille), s'est classé 9me.

Classement individuel : 1er, Char 27 du 509e régiment, en 19 m. 38 s.

Exhibition de Vautours

::: Une intéressante exposition allégorique à Lille

Passant hier rue Colbert, de retour d'une délicieuse promenade sous les frais ombrages du bois de la Deûle, j'eus mon attention attirée par de joyeux éclats de rire montant d'un groupe compact d'hommes de tout âge et de femmes aux claires toilettes, arrêtés devant la façade décrépite, aux boiseries jadis vertes, de la maison située au numéro 222, habitée par M. Briffart, sculpteur.

J'eus bientôt l'explication de cette bruyante gaieté et le spectacle inattendu qui s'offrit à moi vaut d'être décrit, pour son amusante et piquante curiosité.

Un bourgeois ventripotent, taillé par une main d'artiste émérite dans un cœur de chêne, remplit de ses rondeurs adipeuses toute la largeur d'une fenêtre. De ses petits yeux égrillards, perdus dans des bourrelets de graisse débordant en cascade sur son faciès réjoui, à triple menton, il contemple son nombril proéminent, entouré de cette suggestive inscription : « Avez-vous vu menhir Vautour ? »

Sur son nez bourgeonné, par des vins généreux, un vautour s'est posé et par ses serres rapaces et son bec crochu symbolise la mentalité du personnage.

Sur le socle de cette statue allégorique, fustigeant d'une cinglante ironie la rapacité capitaliste, des écussons égaient la foule et provoquent moult réflexions, maintes joyeuses allusions, par les vérités qui s'en dégagent, en lettres bleues sur fond blanc.

Jugez de leur saveur :

« Il y a de bons proprios, mais il y a aussi le contraire, ceux qui sont impitoyables. On leur donne le nom de Monsieur ou Menhir Vautour. »

« Ce type a été créé par le célèbre chansonnier Désagniers pour désigner les propriétaires rapaces et intraitables. En connaissez-vous ? »

Inutile de dire que cette lecture instructive souvent faite à haute voix, et ordinairement ponctuée de noms connus, qui s'envolent sous le ciel clair, au milieu des rires.

Sur les vitres d'une fenêtre du premier étage, l'oiseau de proie étale son plumage fauve.

Cette peinture, qui n'obtient pas moins de succès que le proprio statufié du rez-de-chaussée, montre « Monsieur Vautour dans son plus beau jour. Il est en fête ! »

Je regrette de n'avoir pu rencontrer M. Briffart pour lui demander les raisons de cette attrayante exposition gratuite.

Il est toutefois permis de supposer qu'il n'a pas voulu rendre un public hommage à la générosité des proprios en général et du sien en particulier.

Violent orage en Belgique

Bruxelles, le 20 juin. — Un orage qui a sévi hier sur presque toute la Belgique a causé de grands dégâts. Jusqu'à présent, on signale que trois personnes ont été tuées par la foudre, deux près d'Anvers et une près de Namur.

L'ex-Impératrice en danger de mort

Un radiotélégramme allemand du 15 juin dit que les membres de la famille impériale allemande ont été avisés aujourd'hui que l'ex-impératrice est dangereusement malade à Amerongen. Elle est reprise de son ancienne maladie de cœur, mais le message reçu par le prince Oscar indique que le mal a empiré tout à coup, de sorte que l'on peut s'attendre à apprendre sa mort d'un moment à l'autre. Il est probable que les membres de sa famille se rendront immédiatement à Amerongen.

Les avocats belges ne veulent pas oublier

Liége, 20 juin. — La Fédération des avocats a tenu, hier, ses premières assises depuis la guerre. On remarquait la présence de M. Vandervelde, ministre de la Justice; de M. Destrées, ministre des sciences; de nombreux délégués des barreaux de Paris, Douai, etc...

Au cours du banquet donné à cette occasion, M. Vandervelde, ministre de la Justice, portant un toast à la fraternisation des peuples et à la réconciliation générale, ses paroles provoquèrent des protestations. Des cris : « A bas les Boches » furent poussés. Un avocat du barreau de Namur prit la parole pour protester au nom des mutilés et des soldats morts. Son intervention fut accueillie par des marques d'enthousiasme.

Bruit de crise dans le Textile A GAND

Gand, 20 juin. — Le bruit courait hier à la Bourse de Gand qu'à partir de la semaine prochaine, on n'aurait plus travaillé dans les tissages que 24 heures par semaine — au lieu de 54 avant la crise, et 40 depuis une quinzaine de jours.

Les patrons tisseurs déclarent ne plus recevoir d'ordres — bien mieux devoir user de la « manière forte » vis-à-vis de leur clientèle qui cherche à se soustraire à l'exécution de ses engagements, et à annuler les ordres en cours sous des prétextes divers.

D'autre part, il leur est impossible de continuer à fabriquer pour faire du « stock », étant donnée la cherté de la matière première, et les découverts en banque doivent en fort peu de temps devenir considérables.

Chez les filateurs, où l'on a continué jusqu'à présent à travailler plus régulièrement, il est probable que bientôt l'on subira la répercussion de l'arrêt partiel des tissages.

Le problème devient tout à fait angoissant quand on s'en réfère à la situation que la crise va créer à la classe ouvrière : elle y venait à peine avec le salaire produit par son travail durant 54 heures. Que fera-t-elle quand la semaine ne comportera plus que 24 heures de travail ?

DANS LA DOUCEUR DES CAMPAGNES

UN PÈRE BLESSE SON FILS A COUPS DE COUTEAU

Lapalisse (Allier), 20 juin. — A Arfeuilles, un cultivateur, Antoine Moutet, âgé de 45 ans, a été grièvement blessé à coups de couteau par son père, âgé de 75 ans, au cours d'une discussion motivée par une question d'intérêts. Le père a été écroué.

UN FILS TUE SON PÈRE A COUPS DE MARTEAU

Thèbo (Hautes-Pyrénées), 20 juin. — Au cours d'une discussion relative à un prêt d'argent, le fils Louiron, s'emparant d'un marteau, en frappa violemment son père à la tête, puis s'enfuit. Revenu à la maison le lendemain, il constata le décès de sa victime et alla se constituer prisonnier.